

**LIGUE  
GRAND EST  
FFHANDBALL**

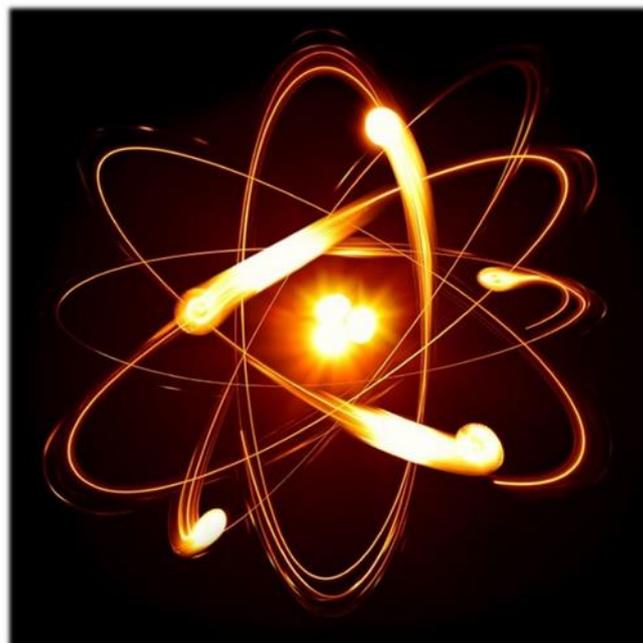


# PROCES-VERBAL

4ÈME

ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE



Par vote électronique  
du 30 juin au 4 juillet 2020

Page 1 sur 24

**LES VOTES ONT DEBUTE LE 30 JUIN A 09H00 ET ONT ETE CLOS LE 4 JUILLET 2020 A 14H00.**

**LES RESULTATS SONT DEFINITIFS AU 4 JUILLET 2020.**

## **CLUBS AYANT PARTICIPÉ AU VOTE**

### **ARDENNES**

BOGNY, CHARLEVILLE-MEZIERES, SEDAN ARDENNES, YVOIS-CARIGNAN

**4 sur 7 (57,1 %)**

### **AUBE**

ARCIS, BAR SUR AUBE, BRIENNE, ROMILLY, ROSIERES SAINT-JULIEN, SAINTE MAURE-TROYES, SAVINO-CHAPELIN, TROYES AUBE CHAMPAGNE, VALLEE DE LA VANNE

**9 sur 15 (60,0 %)**

### **MARNE**

BAZANCOURT, CHALONS EN CHAMPAGNE, CONNANTRE, EPERNAY, MOURMELON, SAINT BRICE COURCELLES, TAISSY, TINQUEUX, VITRY

**9 sur 14 (64,3 %)**

### **HAUTE-MARNE**

CHALINDREY, CHAUMONT, CHEVILLON, FRONCLES, JOINVILLE, LANGRES, MONTIER-EN-DER, PONT VARIN, VAL DE MEUSE

**9 sur 10 (90,0 %)**

### **MEURTHE-ET-MOSELLE**

BASSIN MUSSIPONTAIN, BAYON, BLAINVILLE, COINCOURT, CUSTINES, DOMBASLE, FLAVIGNY-FLEVILLE-RICHARDMENIL, GORCY, GRAND NANCY METROPOLE, HOMECOURT, JARVILLE, LUNEVILLE, MONT ST MARTIN, NANCY SLUC, NEUVES-MAISONS, PAGNY SUR MOSELLE, PAYS HAUT, SAINT NICOLAS DE PORT, TOUL, VARANGEVILLE, VILLERS LES NANCY

**21 sur 30 (70,0 %)**

### **MEUSE**

BAR LE DUC ASPTT, ARGONNE MEUSE, COMMERCY, ETAIN, EUVILLE, SAINT MIHIEL, VAUBECOURT, VERDUN

**8 sur 14 (57,1 %)**

## **MOSELLE**

AMNEVILLE, BOULAY, BOUZONVILLE, BURE, CARLING, DEUX VALLEES KOENIGSMACKER, FENSCH VALLEE, FORBACH, GANDRANGE, GUENANGE, HAGONDANGE, HETTANGE GRANDE, HOMBURG HAUT, KANFEN, MARLY, METZ, METZ BORNAY, METZ MAGNY, MONTIGNY LES METZ, MONTOIS LA MONTAGNE, MOULINS LES METZ, PLAPPEVILLE, PORCELETTE, RODEMACK, ROMBAS, SARREBOURG, STIRING, THIONVILLE MOSELLE, YUTZ

**29 sur 45 (64,4 %)**

## **BAS-RHIN**

ACHENHEIM-TRUCHTERSHEIM, ALPHA HB, BETSCHDORF, BISCHVILLER, DAMBACH LA VILLE, DURSTEL AVENIR, ECKBOLSHEIM, GERSTHEIM, HOCHFELDEN-DETTWILLER, HOENHEIM, HOERDT, ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, INGWILLER-BOUXWILLER, LAUTERBOURG, LINGOLSHEIM, MARLENHEIM, MOLSHEIM, MUTZIG, OBERNAI, REICHSTETT, RHENAN, RHINAU, SELESTAT ALSACE, SELTZ, STRASBOURG ASPPT, STRASBOURG SUD, VAL DE MODER, VENDENHEIM-MUNDOLSHEIM, WEYERSHEIM, WINGEN SUR MODER

**30 sur 51 (58,8 %)**

## **HAUT-RHIN**

ALTKIRCH, CERNAY-WATTWILLER, COLMAR CENTRE ALSACE, COLMAR HC, DANNEMARIE, DOLLER-BURNHAUPT-GUEWENHEIM, FESSENHEIM, HABSHEIM-SAINT MARTIN, KINGERSHEIM, MULHOUSE ENTENTE, MULHOUSE FC, MULHOUSE RIXHEIM ASPPT, NEUF BRISACH, PFASTATT, ROUFFACH, SAINT LOUIS, SAINTE CROIX EN PLAINE, SAUSHEIM, SOULTZ-BOLLWILLER, THANN-STEINBACH, UNGERSHEIM, VIEUX THANN, VILLAGE NEUF, WINTTENHEIM-ENSISHEIM, WITZENHEIM

**25 sur 38 (65,8 %)**

## **VOSGES**

CONTREXEVILLE, EPINAL, HADOL, MIRECOURT, RAMBERVILLERS, RAON L'ETAPE, REMIREMONT, VALLEE DE CLEURY ET DU THOLY

**8 sur 14 (57,1 %)**

### **Nombre total de clubs ayant participé au vote :**

**152** (sur 238 au total) soit **63,9 %**

**Soit**

### **Nombre de voix :**

**765** (sur 1093 au total) soit **70,0 %**

Compte-tenu de la situation sanitaire, le Conseil d'Administration approuvé l'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 par vote électronique lors de sa séance du 17 avril 2020.

La convocation a été envoyée le 2 juin et la première version du document préparatoire le 16 juin 2020 version corrigée puis complétée.

Aucune question en rapport avec les points soumis aux votes n'a été soulevée par les représentants des clubs.

**1. VOTE N°1 : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2019**

Le procès-verbal a été fourni aux clubs du Grand Est dans le document préparatoire.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	722	
Vote « Pour »	722	<b>100 %</b>
Vote « Contre »	0	
Vote « Blanc »	43	

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de 2019 est **adopté**.

**2. VOTE N°2 : ADOPTION DU RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**

Les structures ont pris connaissance du rapport moral dans le document préparatoire.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	717	
Vote « Pour »	701	<b>97,77 %</b>
Vote « Contre »	16	<b>2,23 %</b>
Vote « Blanc »	48	

Le rapport Moral du Président est **adopté**.

**3. VOTE N°3 : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DES COMMISSIONS**

L'Assemblée Générale a pris connaissance des rapports d'activités du Secrétaire général et des commissions par l'intermédiaire du document préparatoire.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	709	
Vote « Pour »	688	<b>97,04 %</b>
Vote « Contre »	21	<b>2,96 %</b>
Vote « Blanc »	56	

Les rapports d'activité du Secrétaire général et des commissions sont **adoptés**.

#### **4. VOTE N°4 : ADOPTION DES COMPTES DE RÉSULTAT ET DU BILAN FINANCIER 2019**

Annexés à ce document :

- Le bilan financier 2019 établi par la Trésorière ;
- Le rapport de présentation de l'Expert-comptable ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- Les bilans « actif » et « passif » établis par l'Expert-comptable.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	708	
Vote « Pour »	692	<b>97,74 %</b>
Vote « Contre »	16	<b>2,26 %</b>
Vote « Blanc »	57	

Le bilan financier et les comptes de résultats 2019 sont **adoptés**.

#### **5. VOTE N°5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Il est proposé d'affecter le résultat d'un montant de 233 124 euros au Fond Associatif.

Le Fond Associatif sera utilisé pour la mise en place du dispositif de compensation dans le cadre de l'harmonisation des licences.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	751	
Vote « Pour »	739	<b>98,40 %</b>
Vote « Contre »	12	<b>1,60 %</b>
Vote « Blanc »	14	

Le résultat est **affecté au Fond Associatif** de la ligue.

## **6. VOTE N°6 : MISE EN PLACE DE 2 POULES DE N3 F POUR LA SAISON 2020-2021**

Afin d'avoir une meilleure lisibilité dans les championnats féminins gérés par la ligue, il est proposé aux clubs de les organiser en 2 poules de N3 F et de 3 poules de PN F, chacune composée de 12 équipes.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	399	
Vote « Pour »	381	<b>95,49 %</b>
Vote « Contre »	18	<b>4,51 %</b>
Vote « Blanc »	366	

Le vœu de la Commission d'Organisation pour les championnats féminins **2020-2021** est **adopté**.

## **7. VOTE N°7 : MISE EN PLACE D'UNE POULE UNIQUE DE N3 F POUR LA SAISON 2021-2022**

Comme indiqué dans le document, il est proposé aux clubs de se prononcer sur la réduction à une poule unique en N3 féminine, la PN F restant constituée de 3 poules géographiquement établies.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	401	
Vote « Pour »	300	<b>74,81 %</b>
Vote « Contre »	101	<b>25,19 %</b>
Vote « Blanc »	364	

Le vœu de la Commission d'Organisation pour les championnats féminins **2021-2022** est **adopté**.

## **8. VOTE N°8 : ORGANISATION DES REPÊCHAGES**

La Commission d'Organisation des Compétitions propose de réorganiser les repêchages en tenant compte prioritairement des critères géographiques et secondairement du ratio calculé entre le nombre de points acquis et de matchs joués.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	690	
Vote « Pour »	607	<b>87,97 %</b>
Vote « Contre »	83	<b>12,03 %</b>
Vote « Blanc »	75	

Le vœu est **adopté**.

## 9. **VOTE N°9 : EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF DES LICENCES « MULTI-CLUBS »**

Le dispositif a été présenté et commenté aux clubs au cours des visioconférences. Les règles de fonctionnement sont détaillées dans le document préparatoire et rappelées en annexe.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	703	
Vote « Pour »	531	<b>75,53 %</b>
Vote « Contre »	172	<b>24,47 %</b>
Vote « Blanc »	62	

Le dispositif est **adopté**, l'expérimentation peut avoir lieu.

## 10. **VOTE N°10 : VALIDATION DU RÈGLEMENT DES DISTINCTIONS RÉGIONALES**

Le règlement est décrit dans le document préparatoire ainsi qu'en annexe.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	443	
Vote « Pour »	419	<b>94,58 %</b>
Vote « Contre »	24	<b>5,42 %</b>
Vote « Blanc »	322	

Le règlement est **validé**.

## 11. **VOTE N°11 : HARMONISATION DU COÛT DES LICENCES**

Cette proposition d'harmonisation de la part « ligue » du coût des licences compétitives a fait l'objet d'une présentation détaillée durant les visioconférences et est associé à un dispositif de compensation.

L'ensemble est rappelé dans le document préparatoire et annexé à ce PV.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	694	
Vote « Pour »	610	<b>87,90 %</b>
Vote « Contre »	84	<b>12,10 %</b>
Vote « Blanc »	71	

L'harmonisation est **adoptée**. Les coûts de la part « ligue » des licences concernées sont définis de ce fait.

## **12. VOTE N°12 : LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 ET LES DIFFÉRENTS TARIFS**

Le budget prévisionnel 2020 d'un montant de 3 540 300 euros et les différents tarifs sont présentés dans le document préparatoire envoyé au préalable aux clubs du Grand Est.

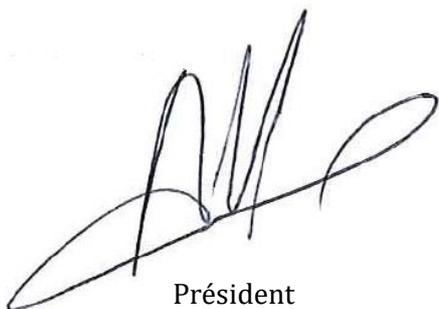
L'ensemble est rappelé dans les documents annexés.

**Votants** : 152 structures

Voix totales	765	
Voix exprimées	696	
Vote « Pour »	650	<b>93,39 %</b>
Vote « Contre »	46	<b>6,61 %</b>
Vote « Blanc »	69	

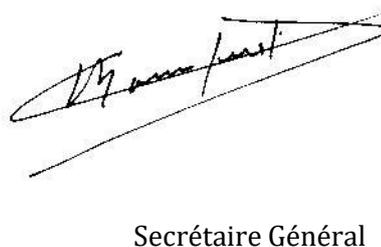
Le budget 2020 et les tarifs associés sont **adoptés**.

Thierry KLIPFEL



Président

Claude BOMPARD



Secrétaire Général

# DOCUMENTS ANNEXÉS AU PV

## RAPPORT FINANCIER 2019

							
Comptes	PREVISIONNEL CHARGES 2019	REEL CHARGES 2019	VARIATIONS	Comptes	PREVISIONNEL PRODUITS 2019	REEL PRODUITS 2019	VARIATIONS
<b>60 - ACHATS</b>				<b>VENTES</b>			
VARIATION STOCK	0,00	8 076,60	-8 076,60	706 REAFFILIATION ET DROITS ADMINISTRATIFS	136 500,00	130 786,00	5 714,00
602 MATIERES CONSOMMABLES	0,00	0,00	0,00	706 LICENCES	1 500 000,00	1 413 214,89	86 785,11
604 AFFILIATIONS	45 000,00	41 538,00	3 462,00	706 MUTATION	305 000,00	209 658,00	95 342,00
604 LICENCES	850 000,00	792 285,42	57 714,58	706 APPEL FOND ARBITRAGE	420 000,00	432 804,78	-12 804,78
604 MUTATIONS	125 000,00	99 500,00	25 500,00	706 APPEL DE FOND IITE	30 000,00	58 080,00	-28 080,00
604 FRAIS ORGANISATION EVENEMENT		60 000,00	-60 000,00	706 ENGAGEMENT CHAMPIONNATS	80 000,00	67 552,50	12 447,50
604 COUPE DE France FFHB	13 000,00	5 850,00	7 150,00	706 REMB FFHB COMPETITIONS INTERLIGUES	10 000,00	10 000,00	0,00
604 INDEMNITES ARBITRAGES	300 000,00	433 947,22	-133 947,22	706 REMB FFHB COMPETITIONS POLES	13 000,00	13 000,00	0,00
604 INDEMNITES SUVIS ARBITRAGES	20 000,00	11 698,78	8 301,22	706 PARTICIPATION COUPE ALSACE LORRAINE	2 700,00	2 730,00	-30,00
604 INDEMNITES DELEGUES	2 500,00	2 500,00	0,00	706 PARTICIPATION COUPE ALSACE JEUNE	1 500,00	1 620,00	-120,00
604 ACHATS PRESTATIONS SERVICESKINE	5 000,00	5 792,25	-792,25	706 PARTICIPATION CHALLENGE ALSACE	1 000,00	810,00	190,00
604 TOURNOI		6 000,00	-6 000,00	706 PARTICIPATION COUPE DE France	13 000,00	5 850,00	7 150,00
604 AUTRES ACHATS EQUIPEMENTS ET PETITS MATERIELS	35 000,00	44 342,17	-9 342,17	706 PARTICIPATION FORMATION	100 000,00	76 020,00	23 980,00
604 PRESTATIONS SERVICES/ACHATS	17 000,00	5 600,00	11 400,00	706 DROITS FORMATIONS SUR MUTATION	0,00	0,00	0,00
605 ACHATS MATERIELS EQUIPEMENTS ET FOURNITURES ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	366,02	633,98	706 PARTICIPATION PFF EXCELLENCE ET ACCESSION MASCULIN	20 000,00	20 457,40	-457,40
606 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 000,00	12 525,48	7 474,52	706 AMENDES CDC	0,00	7 769,20	-7 769,20
606 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 500,00	1 361,03	1 138,97	706 AMENDES DISCIPLINE	0,00	19 165,00	-19 165,00
607 ACHAT FOURNITURES SPORTIVES	25 000,00	12 474,27	12 525,73	706 PRESTATIONS DIVERSES	240 000,00	13 403,69	226 596,31
609 RABAIS REMISES ET RISTOURNES SUR ACHATS	0,00	0,00	0,00	707 VENTES DIVERSES	10 000,00	8 676,90	1 323,10
<b>61 - TRAVAUX FOURN SERV EXTER</b>							
611 GESTION CREPS	0,00	0,00	0,00	708 SUBVENTION BILLETTERIE	0,00	138 024,82	-138 024,82
611 GESTION IITE	15 000,00	15 000,00	0,00	708 MSE DISPOSITION PERSONNEL	9 500,00	8 059,48	1 440,52
613 LOCATION IMMOBILIERE	10 000,00	7 817,96	2 182,04	<b>SUBVENTIONS</b>			
613 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	1 000,00	-262,62	1 262,62	741 CNDS	50 000,00	16 000,00	34 000,00
613 LOCATION SALLES SPORTS ET GESTION CREPS	15 000,00	12 184,20	2 815,80	741 CONSEIL DEPARTEMENTAL MOSELLE	0,00	0,00	0,00
613 LOCATION SALLE DE REUNION	6 000,00	5 748,20	251,80	741 CONSEIL GENERAL	12 000,00	11 000,00	1 000,00
613 LOCATION MATERIEL DIVERS	5 000,00	4 184,11	815,89	741 CONSEIL REGIONAL	93 000,00	115 000,00	-22 000,00
613 LOCATION VEHICULES	20 000,00	7 585,42	12 414,58	741 DR.JURISCS	20 000,00	74 850,00	-54 850,00
615 ENTRETIEN ET REPARATION	5 000,00	2 531,44	2 468,56	741 FFHB PACTE DE DEVELOPPEMENT	205 000,00	216 481,00	-11 481,00
615 MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 000,00	8 577,79	1 422,21				
616 ASSURANCE	1 000,00	563,97	436,03	748 SUBVENTIONS DIVERSES ASP	500,00	266,00	234,00
618 DOCUMENTATIONS	8 000,00	1 251,80	6 748,20	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>				75 AJUSTEMENT COMPTES		2 933,48	-2 933,48
621 PERSONNEL LMD	0,00	12 433,55	-12 433,55	76 INTERETS	2 000,00	547,15	1 452,85
621 HONORAIRES KINE PFF Masculin et FEMMIN	0,00	0,00	0,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	33 325,00	-33 325,00
622 HONORAIRES	25 000,00	23 362,00	1 638,00	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
622 INDEMNITES FORMATION	25 000,00	19 072,00	5 928,00	77 PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	0,00	17 614,53	-17 614,53
622 INDEMNITES ENTRAINEURS	5 000,00	1 125,00	3 875,00	78 REPRISE PROVISIONS STOCKS		8 076,60	-8 076,60
622 INDEMNITES DIVERSES	10 000,00	2 632,00	7 368,00	78 REPRISE PROVISIONS CREANCES		5 496,00	-5 496,00
622 SUVIS MEDICAUX/POLES Masculin et Feminin	25 000,00	30 536,14	-5 536,14	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>			
623 ANNONCES ET INSERTIONS	8 000,00	14 210,05	-6 210,05	79 TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	16 292,58	-16 292,58
623 ACTIONS DE PROMOTIONS	240 000,00	58 622,70	181 377,30				
623 RECOMPENSES	26 000,00	16 030,14	9 969,86	87 BENEVOLAT		341 760,00	-341 760,00
623 CATALOGUES ET IMPRIMES	2 500,00	803,25	1 696,75				
625 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	95 000,00	86 936,81	8 063,19	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 298 700,00</b>	<b>3 494 025,00</b>	<b>-195 325,00</b>
625 DEPLACEMENTS PFF Masculin et Feminin	25 000,00	14 459,28	10 540,72				
625 RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS	50 000,00	74 725,99	-24 725,99				
625 RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS PFF Masculin et Feminin	55 000,00	29 422,11	25 577,89				
625 RECEPTIONS	1 000,00	190,45	809,55				
626 TELEPHONE	22 000,00	24 497,05	-2 497,05				
626 INTERNET	1 700,00	1 437,16	262,84				
626 FRAIS PTT	3 000,00	2 439,58	560,42				
627 SERVICES BANCAIRES	6 000,00	4 976,64	1 023,36				
628 COTISATIONS	3 500,00	3 150,00	350,00				
628 FRAIS DE FORMATION PERSONNELS ET BENEVOLES	5 000,00	5 000,00	0,00				
<b>63 - IMPOTS ET TAXES</b>						Résultat	<b>233 123,65</b>
631 TAXES SALAIRES	25 000,00	27 607,00	-2 607,00				
631 FORMATION CONTINUE	10 000,00	5 314,24	4 685,76				
635 TVA RECUP-EVENEMENTIEL	0,00	0,00	0,00				
635 DROITS ENREGISTREMENTS	0,00	0,00	0,00				
<b>64 - FRAIS DE PERSONNEL</b>							
641 SALAIRES	570 000,00	547 453,60	22 546,40				
645 CHARGES SOCIALES	194 000,00	169 657,75	24 342,25				
647 MEDICINE DU TRAVAIL	2 000,00	1 209,51	790,49				
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>							
651 PART LGE A LA FFHB	0,00	0,00	0,00				
657 PART LGE SERVICE AUX CLUBS	40 000,00	5 900,00	34 100,00				
657 PART LGE AUX PFF Masculin et Feminin	15 000,00	15 000,00	0,00				
657 PART LGE AUX COMITES PAC DEVELOPPEMENT	90 000,00	56 100,00	33 900,00				
657 PARTICIPATION UNSS	0,00	4 821,00	-4 821,00				
657 AIDES AUX FAMILLES	0,00	9 529,07	-9 529,07				
658 CHARGES DIVERS		9 447,03	-9 447,03				
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
672 CHARGES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	43 879,73	-43 879,73				
<b>68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>							
681 DOTATION AUX PROVISIONS INDEMNITES FIN CARRIERE	5 000,00	5 000,00	0,00				
681 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	18 000,00	23 355,41	-5 355,41				
681 DOTATION DEPRECIATION STOCKS	0,00	0,00	0,00				
681 DOTATIONS CREANCES	0,00	2 134,60	-2 134,60				
695 IMPOTS SUR LES SOCIETES		131,00	-131,00				
86 BENEVOLAT		341 760,00	-341 760,00				
<b>TOTAL</b>	<b>3 162 200,00</b>	<b>3 260 901,35</b>	<b>-98 701,35</b>				

## RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise Association LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	3 282 371 euros
Chiffre d'affaires :	2 634 383 euros
Résultat net comptable :	233 124 euros

Fait à STRASBOURG

Le 07/05/2020



Signature

Valérie STOPA  
Expert-comptable

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	47 041	38 577	8 464	586
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	63 245	49 251	13 994	21 552	
Autres immobilisations corporelles	137 030	108 697	28 333	14 423	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>247 331</b>	<b>196 525</b>	<b>50 806</b>	<b>36 575</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	20 331	20 331		
	Avances et Acomptes versés sur commandes	62 322		62 322	
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés	1 580 780	6 967	1 573 813	1 452 214	
Autres créances	272 195		272 195	19 931	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	158 965		158 965	158 965	
<b>DISPONIBILITES</b>	812 697		812 697	605 717	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	351 573		351 573	331 910
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>3 258 863</b>	<b>27 298</b>	<b>3 231 565</b>	<b>2 568 737</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III)				
	Primes de remboursement des obligations ( IV)				
	Ecarts de conversion actif ( V)				
	<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>3 506 194</b>	<b>223 823</b>	<b>3 282 371</b>	<b>2 605 312</b>
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

## Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	557 565	557 565
	Report à nouveau	226 638	179 186
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>233 124</b>	<b>47 452</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 017 327</b>	<b>784 203</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>1 017 327</b>	<b>784 203</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	181 554	181 554
	<b>Total des provisions</b>	<b>181 554</b>	<b>181 554</b>
<b>Fonds dédiés</b>	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	<b>Total des fonds dédiés</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	98	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670 092	489 258
	Dettes fiscales et sociales	98 750	137 624
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	116 893	110 640	
Produits constatés d'avance	1 197 657	902 032	
<b>Total des dettes</b>	<b>2 083 491</b>	<b>1 639 555</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 282 371</b>	<b>2 605 312</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	233 123,65	47 452,38	
(1) Dont à moins d'un an	2 083 491	1 639 555	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	98		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'Association "Ligue du Grand Est de Handball" est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et les textes législatifs et réglementaires applicables aux associations et ce relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, notamment le Code du sport.

Depuis le 1er janvier 2018, la LIGUE HANDBALL GRAND EST a sectorisé ses activités lucratives relative à l'organisation des événements sportifs. La sectorisation a donc consisté à créer au sein de l'association un secteur avec les activités lucratives et un secteur avec les activités non-lucratives.

Comme les deux secteurs coexistant au sein de la même structure, deux plaquettes des comptes annuels sont produites :

- les comptes pris dans leur ensemble (activité non-lucrative et activité lucrative)
- les comptes uniquement de l'activité lucrative (seul le résultat de cette activité est imposé aux impôts commerciaux)

Les comptes présentés sont relatifs au secteur fiscalisé de la LIGUE.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 12 994 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 162 870 euros et un total charges de 181 305 euros, dégageant ainsi un résultat de -18 435 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

à l'Assemblée Générale Ordinaire  
statuant sur les comptes de l'exercice  
clos le **31 décembre 2019**

de l'association

*LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL*

Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE

SIREN : 311 961 999  
APE : 9312 Z

A l'assemblée Générale de l'association *LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL*

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 1<sup>er</sup> juillet 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association *LIGUE DU GRAND EST DE HANDBALL* relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.*

Cabinet **BARTHOLD**  
18, rue du Maréchal Foch  
67 190 - MUTZIG

Société à responsabilité limitée d'exercice comptable  
et de commissariat aux comptes au capital de 25 000 Euros  
inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace  
et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar  
RCS SAVERNE B 394 863 070 – NAF 741 C – TVA Intracommunautaire FR02384853070

E-mail : [barthold@experts-comptables.net](mailto:barthold@experts-comptables.net)

Téléphone : 03.88.47.84.47  
Fax : 03.88.47.84.46



## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et en particulier sur l'enregistrement des subventions et leur utilisation conformément à leur objet, ainsi que bonne application des règles de séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-dessous, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée, sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.*

#### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

- ✓ Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport qui en fait partie intégrante.

Fait à Mutzig, le 2 juin 2020

*Le commissaire aux comptes*  
**Cabinet BARTHOLDI sàrl**  
*Philippe BURCKLÉ*

## LES VŒUX

### Vœu n° 1

La formule de compétition actuellement en place doit évoluer à la demande des clubs afin de donner une lisibilité plus générale pour les pratiquants et ceux qui suivent cette compétition.

Ainsi est proposée une formule pour 2020/2021 :

- 2 poules de 12 en N3FT, les 3 meilleures équipes accéderont en N2F ;
- 3 poules de PNF constituées de manière géographique.

Saison 2020/2021

N3FT Poule 1											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

N3FT Poule 2											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

PNF Poule 1											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

PNF Poule 2											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

PNF Poule 3											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

### Vœu n° 2

A partir de la saison 2021-2022, il est proposé que la N3 féminine Territoriale se déroule sur une poule unique pour le Grand Est avec 3 poules de PNF répartie géographiquement.

Il y aura à l'issue de la saison 2020/2021 2 accessions par bassin géographique (au total de 6). Les équipes reléguées du Championnat de France N2F intégreront la N3FT.

Saison 2021/2022

N3FT Poule 1											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

PNF Poule 1											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

PNF Poule 2											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

PNF Poule 3											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

### Vœu n° 3

Afin d'éviter des déséquilibres dans le territoire, et quand cela est nécessaire, organisation des repêchages d'abord sur le secteur géographique, et ensuite, en cas d'égalité sur le plan géographique (déplacements équivalents, ...), prise en compte du ratio nombre de points par rencontres jouées.

### Vœu n° 4

Projet expérimental de licences « multi clubs ».

#### LICENCES MULTI CLUBS

##### 1. OBJECTIFS

*Permettre à des jeunes joueurs et joueuses, de moins de 13 à moins de 18 ans inclus, de pratiquer le handball à leur meilleur niveau de compétences.*

*Ce dispositif ne remplace pas la mutation, le regroupement temporaire d'équipes de clubs différents ou les conventions entre clubs, il vient en complément. Cela permet au joueur(se) de rester dans son club d'origine et de pouvoir progresser en évoluant également à un niveau de jeu supérieur.*

*Le dispositif n'est pas ouvert pour le niveau championnat de France jeunes.*

##### 2. PRINCIPES

*Les jeunes joueurs sont autorisés à évoluer dans 2 clubs différents avec une licence unique selon les bases suivantes :*

- *Pour jouer à 2 niveaux différents, régional et interdépartemental ou régional élite et excellence ou interdépartemental niveau haut et niveau bas ;*
- *Ne nécessite pas de certificat médical spécifique ;*
- *Le dispositif peut s'initier et se faire à tout moment de la saison sportive.*

*Pour que le dispositif soit efficient, il faut :*

- *Que l'ETR encourage l'échange de joueur entre les 2 clubs pour ne pas pénaliser le club qui voit, par exemple, son unique gardien jouer dans le club voisin ;*
- *Que les échanges entre les dirigeants et les entraîneurs soient incités pour avoir une cohérence dans la formation du jeune et dans son accompagnement.*

*En outre, le dispositif favorisera l'investissement du joueur dans son club d'origine : jeune officiel ou arbitre.*

##### 3. REGLES DE FONCTIONNEMENT

*Le dispositif, qui doit être initié par le joueur éventuellement sur conseil de l'entraîneur, obéit aux dispositions suivantes :*

- *Avoir l'accord des parents ;*
- *Obtenir l'avis favorable des dirigeants des 2 clubs ;*
- *Que les clubs concernés se situent dans un même bassin géographique ;*
- *Est soumis à l'autorisation finale d'une cellule composée du ou des présidents de comités des 2 clubs, de membres de l'ETR ainsi que d'élus de la ligue.*

*Le joueur est assujetti aux règles suivantes :*

- *Ne peut pas obtenir de dérogation d'âge, il reste dans les 2 clubs dans la catégorie que lui autorise son âge ;*
- *Est autorisé à participer à deux rencontres par week-end (du vendredi 18h00 au dimanche après-midi), une rencontre dans chaque club, mais est limité à une seule rencontre par jour ;*
- *Décide, en cas de rencontres se déroulant le même jour, de la rencontre à laquelle il souhaite participer (en cas de litige c'est l'ETR qui prend la décision).*

*Le joueur garde une licence du même type dans les 2 clubs, quel que soit le moment où le dispositif est initié.*

*Lors des rencontres avec le deuxième club, les anomalies générées par les rencontres seront traitées manuellement par la COC gestionnaire.*

*Un document comprenant les différentes autorisations et avis (parents, présidents de club et CTS) devrait être créé.*

### **Vœu n° 5**

Mise en place d'un règlement concernant l'attribution de distinctions régionales.

Le règlement, s'il est validé, sera le document permettant à la future commission des Récompenses de statuer sur les demandes d'attributions de distinctions.

## **REGLEMENT DES DISTINCTIONS REGIONALES**

### **ARTICLE 1**

La ligue Grand Est de Handball décerne chaque année des distinctions régionales, en reconnaissance de l'engagement des bénévoles licenciés dans les structures du Grand Est (clubs, comités et ligue).

Ces récompenses sont :

- *La Médaille de Bronze*
- *La Médaille d'Argent*
- *La Médaille d'Or*

Entre deux attributions, il est exigé un minimum de 07 ans après l'attribution de la *Médaille de Bronze* et 10 ans après la *Médaille d'Argent*.

### **ARTICLE 2**

Les présidents des comités départementaux présentent les candidatures de personnes ayant exercé des activités de bénévole, licenciées lors de leur présentation, en renseignant le formulaire fourni par la ligue.

Exceptionnellement, des propositions d'attribution à des *Médailles d'Argent* et/ou *d'Or* pourront être soumis à l'examen de la commission des Récompenses, qui jugera du bien-fondé de la demande.

### **ARTICLE 3**

Les présidents de commission régionales peuvent également proposer des personnes membres de leur commission, en activité dans la commission au moment de leur présentation.

## ARTICLE 4

Après examen des dossiers des candidats et choix souverain des candidatures retenues, la commission des Récompenses soumet à l'approbation du Bureau Directeur la liste des candidatures aux différentes médailles.

## ARTICLE 5

Chaque année, la Ligue Grand Est peut décerner, sur proposition du président de la ligue et/ou de la commission des Récompenses, la *Plaquette d'Honneur* de la ligue à des personnalités reconnues pour leur engagement au service du sport territorial.

Elle peut également décerner cette *Plaquette d'Honneur*, sur demande expresse des présidents de comité, à des handballeurs et handballeuses de très haut niveau (internationaux, ...) et/ou ayant eu un parcours sportif remarquable.

## ARTICLE 6

La remise des *Médailles d'Or* ainsi que des *Plaquettes d'Honneur* se fait à l'occasion soit de l'assemblée générale de la ligue soit d'une cérémonie ou manifestation officielle en présence de personnalités régionales.

Les *Médailles d'Argent* et de *Bronze* sont mises à la disposition des comités départementaux.

Lors de la remise des récompenses, le président de la ligue, ou son représentant, retrace les engagements et les mérites du récipiendaire.

## ARTICLE 7

Durée d'activités de dirigeant bénévole préconisée par la ligue Grand Est :

*Médaille de Bronze* : 05 ans

*Médaille d'Argent* : 12 ans

*Médaille d'Or* : 22 ans

La durée des activités comme dirigeant bénévole se calcule à partir de la première année d'entrée en fonction jusqu'à l'année de la demande de médaille.

## Vœu n° 6

Accélérer le processus d'harmonisation des tarifs des licences de 4 ans.

Actuellement, seules les licences des pratiquants compétitifs n'ont pas encore des tarifs harmonisés. Le processus d'harmonisation permettra d'avoir des tarifs « ligue » identiques sur l'ensemble du territoire, et d'un montant inférieur à ceux programmés initialement pour 2024-2025.

Les tarifs qui seront proposés permettra aux clubs ayant actuellement les tarifs les plus élevés d'avoir un gain moyen de plus de 8 € par licence.

Pour permettre à l'ensemble des clubs d'obtenir le même gain moyen, la ligue se sert du Fond Associatif abondé par le résultat exceptionnel de l'année 2019, résultat dû à la reprise des actifs financiers des anciennes ligues, pour mettre en place un système de compensation financière.

L'harmonisation aboutira aux tarifs suivants :

- Licences plus de 16 ans : 20 € (au lieu de 24 €, tarif adopté pour 2024) ;
- Licences 12 / 16 ans : 18 € (au lieu de 20 € prévu pour 2024) ;
- Moins de 12 ans : 12 € (au lieu de 15 € prévu pour 2024).

La compensation sera établie sur la base du nombre de licenciés au 31 mai 2019.

## LE BUDGET PREVISIONNEL 2020 ET LES TARIERS 2020-2021

Comptes	 LIGUE GRAND EST FFHANDBALL	PREVISIONNEL CHARGES 2020	Comptes	 LIGUE GRAND EST FFHANDBALL	PREVISIONNEL PRODUITS 2020
	<b>60 - ACHATS</b>			<b>VENTES</b>	
	VARIATION STOCK		706	REAFFILIATION ET DROITS ADMINISTRATIFS	130 000,00
602	MATIERES CONSOMMABLES		706	LICENCES	1 350 000,00
604	AFFILIATIONS	43 000,00	706	MUTATION	200 000,00
604	LICENCES	800 000,00	706	APPEL FOND ARBITRAGE	450 000,00
604	MUTATIONS	100 000,00	706	APPEL DE FOND ITFE	28 800,00
604	FRAIS ORGANISATION EVENEMENT	84 000,00	706	ENGAGEMENT CHAMPIONNATS	70 000,00
604	ENGAGEMENT COUPE DE France	6 000,00	706	REMB FFHB COMPETITIONS INTERLIGUES	0,00
604	INDEMNITES ARBITRAGES	450 000,00	706	REMB FFHB COMPETITIONS POLES	0,00
604	INDEMNITES SUIVIS ARBITRAGES	15 000,00	706	PARTICIPATION COUPE REGIONALE	0,00
604	INDEMNITES DELEGUES	1 500,00	706	PARTICIPATION COUPE REGIONALE	0,00
604	ACHATS PRESTATIONS SERVICES/KINE	5 500,00	706	PARTICIPATION CHALLENGE	0,00
604	TOURNOI	6 000,00	706	ENGAGEMENT COUPE DE France	6 000,00
604	AUTRES ACHATS EQUIPEMENTS ET PETITS MATERIELS	40 000,00	706	PARTICIPATION FORMATION	70 000,00
604	PRESTATIONS SERVICES/ACHATS	6 000,00			
605	ACHATS MATERIELS EQUIPEMENTS ET	2 000,00	706	PARTICIPATION PPF EXCELLENCE ET ACCESSION MASCULIN	20 000,00
606	FOURNITURES ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	1 000,00	706	PARTICIPATION PPF EXCELLENCE ET ACCESSION FEMMIN	20 000,00
606	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	15 000,00	706	AMENDES COC	0,00
606	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 500,00	706	AMENDES DISCIPLINE	0,00
607	ACHAT FOURNITURES SPORTIVES	15 000,00	706	PRESTATIONS DIVERSES	
609	RABAIS REMISES ET RISTOURNES SUR ACHATS		707	VENTES DIVERSES	13 000,00
	<b>61 - TRAVAUX FOURN SERV EXTER</b>				
611	GESTION CREPS				
611	GESTION ITFE		708	BILLETTERIE	190 000,00
613	LOCATION IMMOBILIERE	8 000,00	708	MSE DISPOSITION PERSONNEL	10 000,00
613	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	0,00		<b>SUBVENTIONS</b>	
613	LOCATION SALLES SPORTS ET GESTION CREPS	15 000,00	741	ANS	46 000,00
613	LOCATION SALLE DE REUNION	7 000,00	741	VILLE METZ	20 000,00
613	LOCATION MATERIEL DIVERS	5 000,00	741	CONSEIL DEPARTEMENTAL	41 000,00
613	LOCATION VEHICULES	10 000,00	741	CONSEIL REGIONAL	121 000,00
615	ENTRETIEN ET REPARATION	3 000,00	741	DRDJSCS	36 000,00
615	MAINTENANCE INFORMATIQUE	10 000,00	741	FFHB PACTE DE DEVELOPPEMENT	210 000,00
616	ASSURANCE	1 000,00			
618	DOCUMENTATIONS/FORMATION	1 800,00	748	SUBVENTIONS DIVERSES	500,00
	<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
621	PERSONNEL MAD	25 000,00	75	AJUSTEMENT COMPTES	
621	HONORAIRES KINE PPF Masculin et FEMMIN		76	INTERETS	1 000,00
622	HONORAIRES COMPTABLE ET COMMISSAIRE	25 000,00	76	PRODUITS FINANCIERS	
622	INDEMNITES FORMATION	20 000,00		<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
622	INDEMNITES ENTRAINEURS	2 500,00	77	PRODUITS EXERCICES ANTERIEURS	
622	INDEMNITES DIVERSES	3 000,00	78	REPRISE PROVISIONS STOCKS	
622	SUIVIS MEDICAUX POLES Masculin et Féminin	30 000,00	78	REPRISE PROVISIONS CREANCES	
623	ANNONCES ET INSERTIONS	10 000,00		REPRISE PROVISIONS	157 000,00
623	ACTIONS DE PROMOTIONS	128 000,00		<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	
623	RECOMPENSES	50 000,00	79	TRANSFERTS DE CHARGES	
623	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00		FONDS PROPRES LIGUE	
625	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	60 000,00			
625	DEPLACEMENTS PPF Masculin et Féminin	15 000,00	87	Bénévolat	350 000,00
625	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS	50 000,00			
625	RESTAURATIONS ET HEBERGEMENTS PPF Masculin et Féminin	20 000,00		<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 540 300,00</b>
625	RECEPTIONS	500,00			
626	TELEPHONE	25 000,00			
626	INTERNET	1 500,00			
626	FRAIS PTT	3 000,00			
627	SERVICES BANCAIRES	6 000,00			
628	COTISATIONS	3 500,00			
628	FRAIS DE FORMATION PERSONNELS ET BENEVOLES				
	<b>63 - IMPOTS ET TAXES</b>				
631	TAXES SALAIRES	30 000,00			
631	FORMATION CONTINUE	8 000,00			
635	DROITS ENREGISTREMENTS				
	<b>64 - FRAIS DE PERSONNEL</b>				
641	SALAIRES	570 000,00			
645	CHARGES SOCIALES	185 000,00			
647	MEDECINE DU TRAVAIL	1 500,00			
	<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>				
651	PART LGE A LA FFHB				
657	PART LGE SERVICE AUX CLUBS	167 000,00			
657	PART LGE AUX PPF Masculin et Féminin	3 000,00			
657	PART LGE AUX COMITES PAC DEVELOPPEMENT	50 000,00			
657	PARTICIPATION UNSS	5 000,00			
657	AIDES AUX FAMILLES	12 000,00			
658	CHARGES DIVERS				
	<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
672	CHARGES EXERCICES ANTERIEURS				
	<b>68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS</b>				
	DOTATION AUX PROVISIONS INDEMNITES FIN CARRIERE	5 000,00			
681	DOTATION AUX AMORTISSEMENT	22 000,00			
681	DOTATION DEPRECIATION STOCKS				
681	DOTATIONS CREANCES				
86	Bénévolat	350 000,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>3 540 300,00</b>			

# Les tarifs 2020-2021

## LIGUE GRAND EST HANDBALL

		LICENCE PRATIQUANT																															
		contribution maison du handball			part fédérale			assurance RC			assurance IA			total FFHB			part Ligue GE						part Comité			TOTAL							
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	20182019			20192020			2020	2018	2019	2020	20182019			20192020			2020
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	lorraine	champ ard	alsace	lorraine	champ ard	alsace	2021	2019	2020	2021	lorraine	champ ard	alsace	lorraine	champ ard	alsace	2021
compétitive	+16 ans	5,00	6,00	6,00	23,15	23,75	23,75	1,17	1,17	1,17	2,08	2,08	2,08	31,40	33,00	<b>33,00</b>	24,00	36,00	17,00	24,00	33,00	18,00	<b>20,00</b>				55,40	67,40	48,40	57,00	66,00	51,00	<b>53,00</b>
	12/16 ans	5,00	6,00	6,00	13,55	13,75	13,75	0,45	0,45	0,45	0,80	0,80	0,80	19,80	21,00	<b>21,00</b>	20,00	26,00	13,00	20,00	24,00	14,00	<b>18,00</b>				39,80	45,80	32,80	41,00	45,00	35,00	<b>39,00</b>
	-12 ans	5,00	6,00	6,00	9,55	9,60	9,60	0,17	0,17	0,17	0,23	0,23	0,23	14,95	16,00	<b>16,00</b>	14,00	16,00	10,00	14,00	16,00	11,00	<b>12,00</b>				28,95	30,95	24,95	30,00	32,00	27,00	<b>28,00</b>
	blanche	5,00	6,00	6,00	23,15	23,75	23,75	1,17	1,17	1,17	2,08	2,08	2,08	31,40	33,00	<b>33,00</b>	24,00	36,00	17,00	24,00	33,00	18,00	<b>20,00</b>				55,40	67,40	48,40	57,00	66,00	51,00	<b>53,00</b>
	international	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,17	1,17	1,17	2,08	2,08	2,08	3,25	3,25	<b>3,25</b>											3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25	<b>3,25</b>
	corpo	5,00	6,00	6,00	17,15	17,75	17,75	1,17	1,17	1,17	2,08	2,08	2,08	25,40	27,00	<b>27,00</b>	11,00	11,00	11,00	10,00	10,00	10,00	<b>10,00</b>				36,40	36,40	36,40	37,00	37,00	37,00	<b>37,00</b>
non compétitive	loisir	5,00	6,00	6,00	17,15	17,00	17,00	1,14	1,14	1,14	1,86	1,86	1,86	25,15	26,00	<b>26,00</b>	15,00	15,00	10,00	15,00	15,00	15,00	<b>15,00</b>				40,15	40,15	35,15	41,00	41,00	41,00	<b>41,00</b>
	handfit	5,00	6,00	6,00	17,15	17,00	17,00	1,14	1,14	1,14	1,86	1,86	1,86	25,15	26,00	<b>26,00</b>	8,00	8,00	8,00	10,00	10,00	10,00	<b>10,00</b>				33,15	33,15	33,15	36,00	36,00	36,00	<b>36,00</b>
	handensemble	5,00	6,00	6,00	5,55	5,90	5,90	0,40	0,40	0,40	0,70	0,70	0,70	11,65	13,00	<b>13,00</b>	5,00	5,00	5,00	10,00	10,00	10,00	<b>10,00</b>				16,65	16,65	16,65	23,00	23,00	23,00	<b>23,00</b>
	baby hand (2-5 ans)	5,00	6,00	6,00	9,55	9,60	9,60	0,17	0,17	0,17	0,23	0,23	0,23	14,95	16,00	<b>16,00</b>	14,00	16,00	10,00	14,00	16,00	11,00	<b>12,00</b>				28,95	30,95	24,95	30,00	32,00	27,00	<b>28,00</b>
		LICENCE DIRIGEANT																															
	dirigeant	5,00	6,00	6,00	11,05	10,80	10,80	0,42	0,42	0,42	0,78	0,78	0,78	17,25	18,00	<b>18,00</b>	20,00	20,00	20,00	10,00	10,00	10,00	<b>10,00</b>				37,25	37,25	37,25	28,00	28,00	28,00	<b>28,00</b>
	blanche dirigeant	5,00	6,00	6,00	11,05	10,80	10,80	0,42	0,42	0,42	0,78	0,78	0,78	17,25	18,00	<b>18,00</b>	20,00	20,00	20,00	10,00	10,00	10,00	<b>10,00</b>				37,25	37,25	37,25	28,00	28,00	28,00	<b>28,00</b>
		PRATIQUE EVENEMENTIELLE																															
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	0,05	0,05	0,10	0,10	0,10	0,15	0,15	<b>0,15</b>											0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	<b>0,15</b>
		MUTATIONS																															
mutation	adulte (+16)				86	94	94							86,00	94,00	<b>94,00</b>	105	105	105	120	120	120	<b>120</b>				191,00	191,00	191,00	214,00	214,00	214,00	<b>214,00</b>
	jeunes (13/16)				50	54	58							50,00	54,00	<b>58,00</b>	80	80	80	95	95	95	<b>95</b>				130,00	130,00	130,00	149,00	149,00	149,00	<b>153,00</b>
	jeunes (-13)													gratuit		<b>gratuit</b>							<b>gratuit</b>										<b>gratuit</b>

PROPOSITION TARIFS LGEH Administratifs Engagements 2020 2021							
TARIFS ADMINISTRATIFS							
TARIFS AFFILIATION							
		Part FFHB					
Affiliation nouveau Club		Gratuit					
Réaffiliation tous niveaux		65,00 €					
Abonnements Hand Mag		65,00 €					
Abonnements Approches du Hand		46,00 €					
Droits Administratifs		Part Ligue					
National		500,00 €					
Régional		500,00 €					
Départemental		200,00 €					
TARIFS ENGAGEMENTS							
		Part FFHB	Part Ligue			Part Ligue	Part Ligue
			Alsace	Cham-Ardenne	Lorraine		
			2018/2019	2018/2019	2018/2019	2019/2020	2020/2021
ENGAGEMENT EN COMPETITIONS OFFICIELLES	PNM	0,00 €	200,00 €	400,00 €	550,00 €	500,00 €	500,00 €
	PNF/N3TF	0,00 €	170,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	EXC M	0,00 €	170,00 €	350,00 €	450,00 €	350,00 €	350,00 €
	EXC F	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	HON M	0,00 €	170,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
	-18 M (sur saison)	0,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
	-18 M (par phase)	0,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
	-18 F (sur saison)	0,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	85,00 €	85,00 €
	-18 F (par phase)	0,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	42,50 €	42,50 €
	-15 M (sur saison)	0,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	85,00 €	85,00 €
	-15 M (par phase)	0,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	42,50 €	42,50 €
	-15 F (sur saison)	0,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	85,00 €	85,00 €
	-15 F (par phase)	0,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	42,50 €	42,50 €
	-13 M (sur saison)	0,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	85,00 €	85,00 €
	-13 M (par phase)	0,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	42,50 €	42,50 €
	-13 F (sur saison)	0,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	85,00 €	85,00 €
	-13 F (par phase)	0,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	42,50 €	42,50 €
	COUPES OU CHALLENGES SENIORS NATIONAUX	0,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	COUPES SENIORS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX	0,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	COUPES -18	0,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
COUPES -15	0,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	
COUPES -13	0,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	
TARIFS DES FORMATIONS							
		2018-2019	2019-2020	2020-2021			
		LGEH	LGEH	LGEH			
TARIFS DES FORMATIONS	Cotisation ITFE	120,00 €	120,00 €	120,00 €			
	Formation Babyhand / Premiers pas (bénévoles)		150,00 €	150,00 €			
	Formation Babyhand / Premiers pas (salarié)	460,00 €	420,00 €	420,00 €			
	Formation Hand Fit (bénévole)	0,00 €	200,00 €	200,00 €			
	Formation Hand Fit (salarié)		420,00 €	420,00 €			
	Formation Hand Ensemble (bénévole)		200,00 €	200,00 €			
	Formation Hand Ensemble (salarié)		420,00 €	420,00 €			
	Animateur mini hand et hand à 4 (bénévole)		200,00 €	200,00 €			
	Animateur mini hand et hand à 4 (salarié)		420,00 €	420,00 €			
	Accompagnateur d'équipe		100,00 €	100,00 €			
	Animateur	fixés par les CD	existe plus	existe plus			
	Entraîneur jeunes niveau 1 (bénévole)		250,00 €	250,00 €			
	Entraîneur jeunes niveau 1 (salarié)		670,00 €	670,00 €			
	Entraîneur adultes niveau 1 (bénévole)		250,00 €	250,00 €			
	Entraîneur adultes niveau 1 (salarié)		670,00 €	670,00 €			
	Entraîneur jeunes niveau 2 (bénévole)		480,00 €	480,00 €			
	Entraîneur jeunes niveau 2 (salarié)		960,00 €	960,00 €			
	Entraîneur adultes niveau 2 (bénévole)		480,00 €	480,00 €			
	Entraîneur adultes niveau 2 (salarié)		960,00 €	960,00 €			
	Entraîneur du gardien de but (bénévole)		150,00 €	150,00 €			
	Entraîneur du gardien de but (salarié)		250,00 €	250,00 €			
	Coach de p'tits champions		25 repas	25 repas			
	Ecole GrandEst des entraîneurs	250,00 €	380,00 €	380,00 €			
	Animateur Ecole d'Arbitrage	100,00 €	150,00 €	150,00 €			
	Accompagnateur Ecole d'Arbitrage	50,00 €	50,00 €	50,00 €			
	Accompagnateur territorial/Juge Superviseurs	200,00 €	200,00 €	200,00 €			
	Animateur de projet		150,00 €	150,00 €			
	Animateur de formation (bénévole)		150,00 €	150,00 €			
	Animateur de formation (salarié)		250,00 €	250,00 €			
	Officiels de Table de Marque	0,00 €					
Responsable de Salle et d'Espace de Compétition	0,00 €						
KM individuel	0,30 €	0,30 €	0,30 €				
KM co-voiturage	0,40 €	0,40 €	0,40 €				

		INDEMNITES D'ARBITRAGE		
		2018-2019	2019-2020	2020-2021
		LGEH	LGEH	LGEH
INDEMNITES D'ARBITRAGE	PNM	45,00 €	45,00 €	45,00 €
	PNF/N3TF	45,00 €	45,00 €	45,00 €
	EXC M	35,00 €	35,00 €	35,00 €
	EXC F	35,00 €	35,00 €	35,00 €
	HON M	35,00 €	35,00 €	35,00 €
	D1 M		27,00 €	27,00 €
	D1 F		27,00 €	27,00 €
	D2 M		25,00 €	25,00 €
	D2 F		25,00 €	25,00 €
	D3 M		23,00 €	23,00 €
	D3 F		23,00 €	23,00 €
	D4 M		23,00 €	23,00 €
	D5 M		23,00 €	23,00 €
	MATCHS AMICAUX SENIORS	30,00 €		30,00 €
	TOURNOIS SENIORS 1/2j			40,00 €
	TOURNOIS SENIORS 1j			40,00 €
	-18 M	30,00 €	18,00 €	18,00 €
	-18 F	30,00 €	18,00 €	18,00 €
	-15 M	21,00 €	15,00 €	15,00 €
	-15 F	21,00 €	15,00 €	15,00 €
	-13 M	18,00 €	13,00 €	13,00 €
	-13 F	18,00 €	13,00 €	13,00 €
	-11 M		11,00 €	11,00 €
	-11 F		11,00 €	11,00 €
KM individuel	0,30 €	0,30 €	0,30 € + péages	
KM co-voiturage	0,40 €	0,40 €	0,40 € + péages	
		INDEMNITES DE FORMATION		
		2018-2019	2019-2020	2020-2021
		LGEH	LGEH	LGEH
INDEMNITES DE FORMATION	Tutorat	30,00 €	30,00 €	30,00 €
	Suivi JA ou JAJ Accompagnement	35,00 €	35,00 €	35,00 €
	Suivi JA ou JAJ Evaluation	50,00 €	50,00 €	50,00 €
	1/2 journée de formation	40,00 €	40,00 €	40,00 €
	1 journée de formation	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	KM individuel	0,30 €	0,30 €	0,30 €
	KM co-voiturage	0,40 €	0,40 €	0,40 €
			AMENDES COC	
tarifs FFHB guide financier 2020-2021				
		AMENDES DISCIPLINES		
tarifs FFHB guide financier 2020-2021				